

Cette économie représente 23 %.

En choisissant le genre de véhicules convenant le mieux au travail à faire, l'acheteur doit prendre en considération le genre de la charge, la longueur du trajet à faire et la nature de la surface des routes. Pour des tractions s'étendant à moins d'un mille, il n'y a pas d'économie à remplacer les chevaux par les automobiles et ce changement n'est pas non plus à conseiller quand il y a de longs moments à attendre pour le chargement et le déchargement. L'électricité rend son meilleur service sur des routes unies et bien nivelées et pour des voyages complets ne dépassant pas 25 milles. Elle est silencieuse, la conduite de la voiture est simple, l'automobile électrique est facile à mener dans les rues passagères et les taux d'assurance sont bas. Sa facilité d'opération réduit l'usure des bandages, et l'absence de parties à mouvements alternatifs élimine une cause de détérioration. D'autre part, les livrées à gazoline peuvent voyager à des distances illimitées; elles ne sont pas affectées par les pentes et les mauvaises conditions des routes et ce sont les seules qui peuvent être employées pour de longs transports.

Dans les pays d'Europe, la vapeur est appliquée aux véhicules lourds, et il faut admettre qu'elle possède des avantages sous le rapport de l'égalité avec laquelle le pouvoir moteur peut être appliqué et de la puissance de réserve à laquelle on peut faire appel dans les cas imprévus. Toutefois, aux États-Unis, ce champ n'a pas encore été exploité.

La dépense annuelle d'un système d'automobiles semble élevée pour l'homme qui connaît la question des chevaux et, pour la réduire, beaucoup de maisons achètent des voitures de seconde main et les munissent d'une caisse de livraison. Il n'y a aucun risque à faire l'achat et l'acheteur fait examiner son châssis et a fait transporter d'une manière convenable, mais il doit se rendre compte que cette voiture ne convient qu'à la livraison de paquets légers et qu'il faut en prendre beaucoup de soin. Avec l'addition de tirants appropriés, une bonne charge peut être transportée, mais on ne peut pas faire de comparaison naturellement avec les voitures faites et construites pour le transport des marchandises.

Il faut se rendre compte dès le début que tout dans ce service doit être nouveau et qu'un chef d'écurie est rarement aussi compétent pour diriger ce service qu'il devrait l'être. Il doit y avoir une inspection régulière et systématique du mécanisme, des ajustements corrects doivent être maintenus et une surveillance doit être exercée sur tous les détails concernant la conduite des voitures, les opérations et l'entretien. Les frais causés par la négligence et la mauvaise conduite des machines sont hors de propor-

tion et il devrait donc être possible de fixer une responsabilité pour un manque de graissage ou un manque d'attention à toute autre partie essentielle des soins à donner aux automobiles. Deux semaines passées à la manufacture ne sont pas suffisantes pour faire d'un homme d'écurie un chauffeur compétent et un manque de douceur dans le transport d'une automobile se traduirait par des dépenses en bandages, en coussinets et par la fatigue du mécanisme tout entier.

On voit d'habitude des livrées automobiles transporter des charges beaucoup plus fortes que ne le comporte leur capacité et cela contribue aussi à protéger l'acheteur. Sachant que la voiture doit probablement être surchargée, une livrée capable de porter une charge de 5 tonnes sera taxée à 3 tonnes; une autre méthode de protection consiste à limiter la dimension de la caisse.

Un homme d'affaires n'entreprendra pas un système d'éclairage électrique sans employer un ingénieur pour lui dire ce qu'il désire, pour choisir les appareils et pour surveiller l'installation. Cependant, il se croit assez compétent pour acheter une livrée et pour établir un système pour sa mise en opération et son entretien. Les exigences de la situation produisent des experts dont la compétence leur permet d'examiner les conditions dans lesquelles les livraisons sont faites, qui peuvent faire un rapport sur la fabrication et le genre de l'automobile convenant le mieux à ce travail et qui peuvent établir des règles pour son entretien. C'est à un homme de ce genre qu'un acheteur devrait s'adresser pour qu'il lui vienne en aide. Il y a beaucoup

de maisons qui emploient avec succès, livrées automobiles, mais le prix qu'elles ont payé dans leurs essais démasque de beaucoup les honoraires que leur aurait demandés un expert employé par elles au début.

La construction des voitures de plaisir approche d'un modèle type et les plans suivant lesquels elles sont construites ne diffèrent que légèrement d'une année à l'autre. La livrée automobile émergera probablement de l'état de formation où elle se trouve; cela est démontré par l'importance réduite des altérations exigées pour éliminer les points frappants qui se développent au cours de leur mise en service. Les types 1909 sont beaucoup supérieurs aux premiers modèles sous tous les rapports et, si les acheteurs mettent à contribution leur sens commun et leur jugement en affaires dans la manière dont ils conduisent leurs automobiles, il n'y aura aucune difficulté à obtenir d'elles le service rapide et économique que l'on doit désirer si grandement

La Canadian Shredded Wheat Co., qui avait autrefois ses bureaux, rue Church, à Toronto, s'est installée dans des bureaux plus vastes et plus commodes situés dans le Goodesham Building, rue Wellington Est, de la même cité. Le nouveau produit de cette Compagnie, le "Choconel", une délicieuse combinaison de l'essence du blé et du cœur de la fève de cacao, sera mis sous peu sur le marché Canadien.

Le carême est arrivé. Si vous n'avez déjà fait votre provision de conserves de poisson, il est encore temps de le faire et de mettre en stock celles de la marque Brunswick, dont la préparation est parfaite.

LE NORD-OUEST CANADIEN.

Règlements concernant les Homesteads

Toute section de nombre pair des terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, excepté 8 et 26, non réservée pour les homesteads ou réservée pour fournir des lots à bois pour les colons ou dans tout autre but, pourra être prise comme homestead par tout chef de famille ou par tout individu mâle âgé de plus de dix-huit ans, jusqu'à une étendue de un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

Entrée : L'entrée doit être faite personnellement, au bureau local des Terres, pour le district où se trouve le terrain à prendre. \$10.00 seront chargés pour cette entrée.

Devoirs du Colon : Un colon auquel on accorde une entrée pour un homestead, est obligé, par l'Acte des Terres du Dominion et ses amendements, de remplir les conditions s'y rapportant, de l'une des manières suivantes :

(1) Résider au moins six mois sur le homestead et la mise en culture de celui-ci, chaque année, pendant trois ans. La coutume est d'exiger qu'un colon mette quinze acres en culture; mais s'il le préfère, il peut remplacer cela par du bétail. Vingt têtes de bétail étant sa propriété réelle, avec des constructions pour les abriter, seront acceptées au lieu de la culture.

(2) Si le père (ou la mère, au cas où le père serait mort) ou toute personne qui est éligible pour faire une entrée de homestead, d'après la teneur de cet acte, réside sur une ferme dans le voisinage du terrain pris comme homestead par la dite personne, les conditions de cet acte, quant au lieu de résidence avant d'obtenir la patente, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet Acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet Acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par le fait de résidence sur la dite ferme.

La Demande de Lettres Patentes devra être faite au bout de trois ans à l'agent local, au sous-agent ou à l'inspecteur des homesteads. Avant de demander des lettres patentes, le colon devra donner un avis de six mois, par écrit, au Commissaire des Terres du Dominion, à Ottawa, de son intention de ce faire.

Renseignements : Les immigrants nouvellement arrivés recevront au bureau de l'Immigration, à Winnipeg, ou dans tout Bureau des Terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, des renseignements concernant les terres libres ou, des officiers en charge, avis et assistance gratuits pour obtenir les terres qui leur conviennent.

W. W. CORY, Député Ministre de l'Intérieur.